

Avis voté en plénière du 23 juin 2015

Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020

Déclaration du groupe des entreprises

Débattre au sein du Conseil économique social et environnemental de la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 était pour nous essentiel. Réfléchir à la pertinence des orientations choisies il y a 5 ans et de mesurer l'atteinte des objectifs fixés, doit nous permettre de proposer les inflexions nécessaires à la construction de l'Europe que nous souhaitons pour les années à venir.

C'est pourquoi, il est primordial que la société civile s'implique dans ces débats et il n'y a pas de lieu plus adapté à cela que notre Conseil qui regroupe en son sein les représentants de la société civile organisée.

Les représentants des entreprises accueillent donc favorablement l'initiative d'une telle révision.

Nous approuvons le rapporteur quand il constate que la stratégie Europe 2020 a gagné en visibilité par rapport à la stratégie de Lisbonne, et nous pensons aussi qu'il était bon de se concentrer sur trois domaines prioritaires et interconnectés que sont une croissance dite « intelligente » fondée notamment sur l'innovation, une croissance « durable » compétitive et économe et une croissance « inclusive » favorisant la cohésion sociale et territoriale .

Cependant il faut bien reconnaître que la mise en œuvre de cette stratégie s'est effectuée dans un contexte de crise économique et financière qui a rendu plus difficilement atteignables certains objectifs.

Il est indéniable que certains objectifs sont loin d'être remplis, notamment en termes d'emplois ou de pauvreté.

D'autres, notamment en matière d'environnement, ont plus de chances d'être atteints.

Une révision est donc nécessaire

Nos débats au sein de la section ont permis de mettre en avant certaines divergences quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

En effet, si l'on veut progresser sur ces objectifs en termes d'emplois et de diminution de la pauvreté, il faut donner la possibilité aux entreprises d'améliorer leur offre salariale, ce que ne permettent pas leurs marges actuelles en France. Cela passe par une amélioration de leur compétitivité et, au sens du groupe des Entreprises, cette notion fait cruellement défaut dans l'avis examiné aujourd'hui.

La révision de la stratégie UE 2020 doit donc donner la priorité au renforcement de la compétitivité au sein de l'Union européenne.

De même, nous pensons que la proposition de rendre les objectifs juridiquement contraignants est prématurée tant qu'il n'y a pas un large consensus sur les indicateurs et leur pertinence.

Certes, il est indispensable de fixer des objectifs ambitieux, mais ils doivent être réalistes et adaptés à la situation économique et sociale de chaque État membre. En outre, les efforts devront se centrer sur les objectifs les plus en adéquation avec la stratégie Europe 20/20.

Au-delà de ces points, le groupe des Entreprises se retrouve dans la plupart des préconisations de l'avis et notamment sur la nécessité de lutter contre le chômage et la pauvreté.

Nous soutenons aussi la volonté de la section de demander de mieux impliquer les partenaires sociaux dans la stratégie et de renforcer la cohérence avec la Gouvernance économique, notamment en termes de convergences fiscale et sociale au sein de l'Europe.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.